



CONVENTION COLLECTIVE SYNTEC Voyage en train 1^{ère} Classe suite...

Le 24 mai 2024

Refus des missions en 1^{ère} Classe, FO (seul comme souvent) a abordé le sujet au CSE

Pour le PDG, il faut voyager en seconde, c'est une question de principe !!! Pour nous, faire respecter l'application de la convention collective SYNTEC est un devoir !!! Si la direction ne revoit pas sa position, alors la justice tranchera. Nous aurions aimé avoir, en séance, le soutien des autres syndicats. Malheureusement CGC/CFDT/SPAEN ne se sont pas exprimés sur le sujet...

« Première classe », deux mots tabous chez ORANO ?

La dernière révision de la politique voyage ORANO recommande que les déplacements en train s'effectuent en 2^{ème} classe pour l'ensemble des salariés (**sauf dispositions conventionnelles spécifiques dans le pays**). Traduction : « si votre convention collective le permet vous avez le droit de voyager en train 1^{ère} classe ».

Pour plus d'information sur le sujet, n'hésitez pas à contacter vos représentants FO NPS.

FO : Le droit au respect, le respect de vos droits